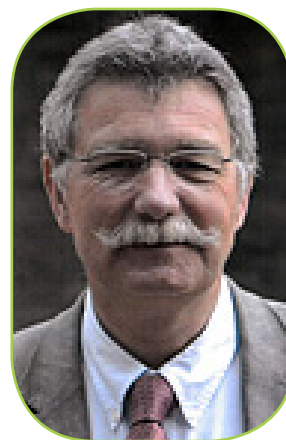




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

MOT DU PRÉSIDENT

Denis Flamant
Président du SMAERG



Quoi de plus fondamental que de préserver notre milieu naturel ?

Comprendre le cycle de l'eau c'est comprendre que l'eau est une ressource précieuse. Nous utilisons l'eau du robinet pour notre toilette quotidienne, pour laver notre linge, notre vaisselle, arroser nos jardins, laver nos trottoirs. Avec ses activités, les eaux sont dites « usées » et rejetées via des canalisations vers les usines d'épuration.

Les usines traitent l'eau avec des procédés complexes pour la rejeter au milieu naturel, la rivière. Cette eau dite « de rivière » est à nouveau pompée, traitée puis redistribuée aux usagers pour leur consommation d'eau potable. Il s'agit donc d'un cycle qui prend en compte des enjeux de **santé publique**, de respect de l'**environnement**, du respect de la **biodiversité**.

L'année 2016 a mobilisée nos efforts et notre attention pour préserver et mettre en valeur la rivière de Gally. Plusieurs travaux d'entretiens ont été nécessaires pour renforcer les berges, nettoyer la rivière et ses abords, permettre un écoulement naturel sans entrave.

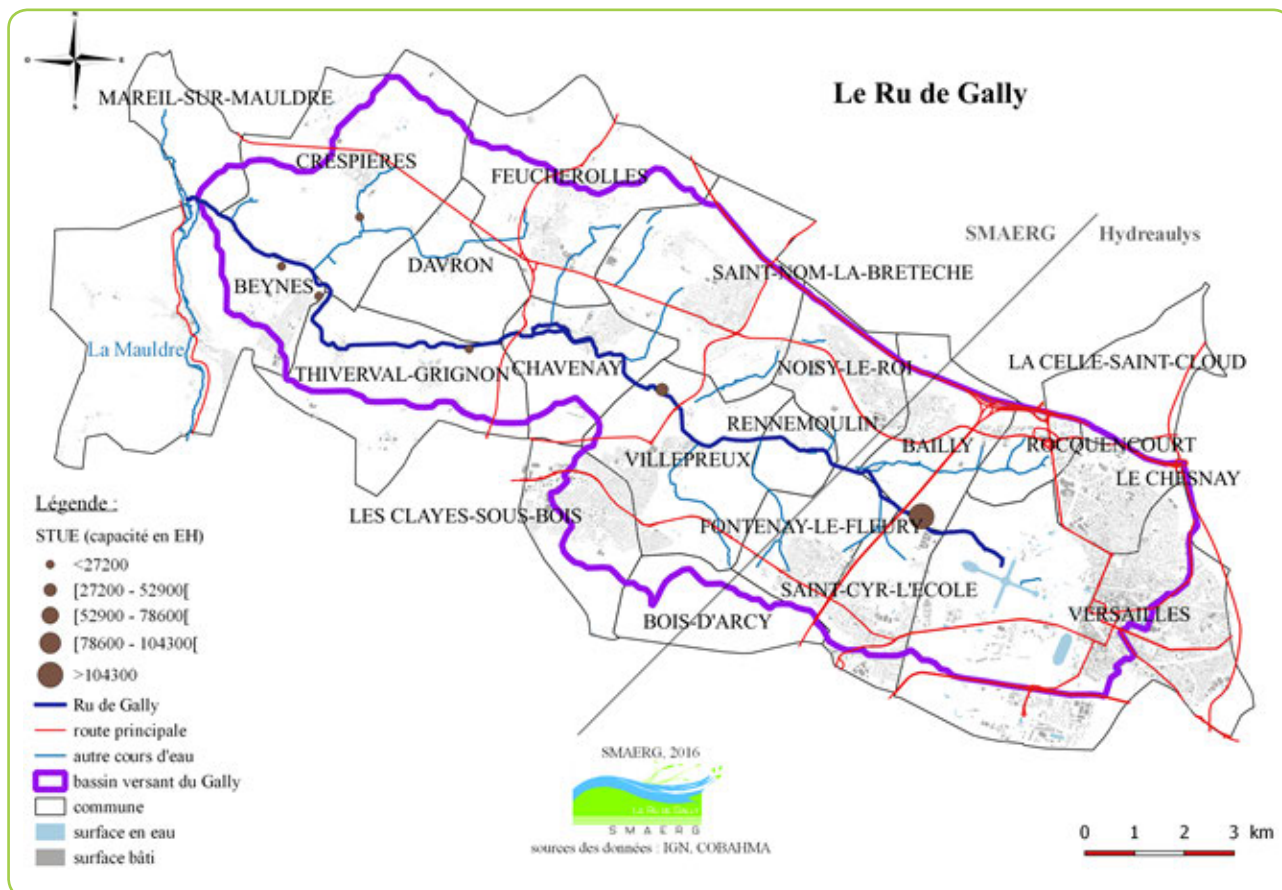
Quoi de plus essentiel que d'anticiper des aménagements pour nous protéger des inondations ?

Une vigilance quotidienne est assurée pour observer, entretenir, nettoyer la rivière. Toutes nos actions participent à assurer la protection des biens et des personnes tout en préservant la rivière.

Notre projet de reméandrage sur plusieurs tronçons permet d'anticiper le risque inondation en créant des zones d'expansion de crue. Le profil de la rivière et ses méandres sont spécifiquement calculés pour améliorer la qualité environnementale ; avec l'aménagement de chemins de randonnées pédestres et équestres, la plantation de végétaux indigènes et mellifères pour la préservation de nos abeilles; assurant à la fois une biodiversité et un maintien des berges contre l'érosion.

Le syndicat, en tant qu'autorité organisatrice sur les compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le bassin versant du ru de Gally, prouve quotidiennement son engagement pour une gestion publique de qualité. Je remercie tous les acteurs, élus, services, entreprises, qui participent à la réussite de nos actions, au nom des 160 000 habitants de notre territoire.

TERRITOIRE ET MISSIONS DU SMAERG



Le **Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally** regroupe les 17 communes du bassin versant du Ru de Gally, à savoir VERSAILLES, LE CHESNAY, ROCQUENCOURT, SAINT CYR L'ECOLE, BAILLY, FONTENAY LE FLEURY, RENNEMOULIN, NOISY LE ROI, VILLEPREUX, SAINT NOM LA BRETECHE, LES CLAYES SOUS BOIS, CHAVENAY, FEUCHEROLLES, DAVRON, THIVERVAL-GRIGNON, CRESPIERES ET BEYNES.

Le **Ru de Gally**, affluent de la Mauldre et sous-affluent de la Seine, prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du château de Versailles.

Il s'écoule dans la vallée de Gally sur une longueur de 21 km avant de se jeter dans la Mauldre à la Maladrerie de Beynes. L'altitude de sa source est de 108 mètres et son confluent à 42 mètres (sa pente moyenne est de 0,32%).

A la source du Ru de Gally, le débit par temps sec est faible (environ 0,01 m³/s), mais quelques centaines de mètres plus en aval, il reçoit les eaux résiduelles urbaines épurées par la station d'épuration Carré de réunion du Syndicat HYDREAULYS.



LES COMPÉTENCES EXERCÉES

Le SMAERG a pour mission la gestion, l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur du Ru de Gally, à l'exception du tronçon compris entre la station d'épuration de Carré de Réunion et la vanne du bassin de rétention de Rennemoulin ainsi que ses affluents..



Le SMAERG participe à la limitation et à la prévention des risques d'inondation. Il met en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès de la population riveraine.



LES MOYENS HUMAINS

Une équipe mutualisée, basée 12, rue Mansart à Versailles, gère 3 syndicats :

SMGSEVESC (Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud)

HYDREAULYS (Syndicat Mixte à la carte d'Assainissement et de Gestion du risque inondation)

SMAERG (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally)

Laurence BRÉUS, Directeur Général des Services, encadre une équipe de 10 agents :

Pôle Technique :

Sophie BRINSTER, Ingénieure Eau Potable

Ruffine LE VILLAIN, Ingénieure Eau-Assainissement

Amanda DAGOT, Ingénieure Zéro Phyto

Yasmine MERLEAU, Ingénieure Milieux Aquatiques

Pôle Administratif :

Stéphane HABERT, Directeur des Finances – Marchés publics – Informatique

Alexandre CHAULET, chargé des Marchés Publics

Monique BÉRAU, chargée des Ressources Humaines et Comités

Sophie LUCAS, chargée de l'exécution budgétaire et des subventions

Isabelle BUJON, secrétariat des services

Florence LESOURD, secrétariat de la Direction et des Élus.

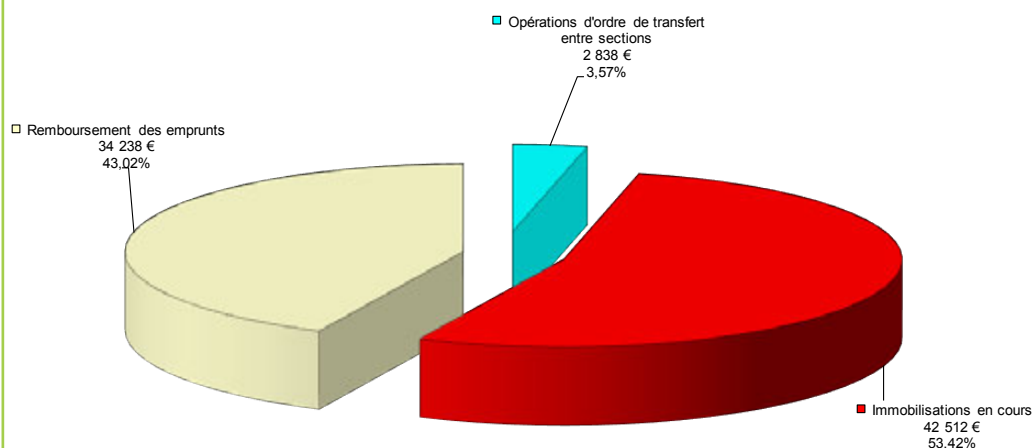
De plus, 4 fontainiers du SMGSEVESC sont détachés auprès du délégataire « SEOP ».



La balance générale du compte de résultat 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 922 041,06 € et un excédent d'investissement de 724 179,59 € (restes à réaliser inclus) d'où un excédent global de 1 646 220,65 €.

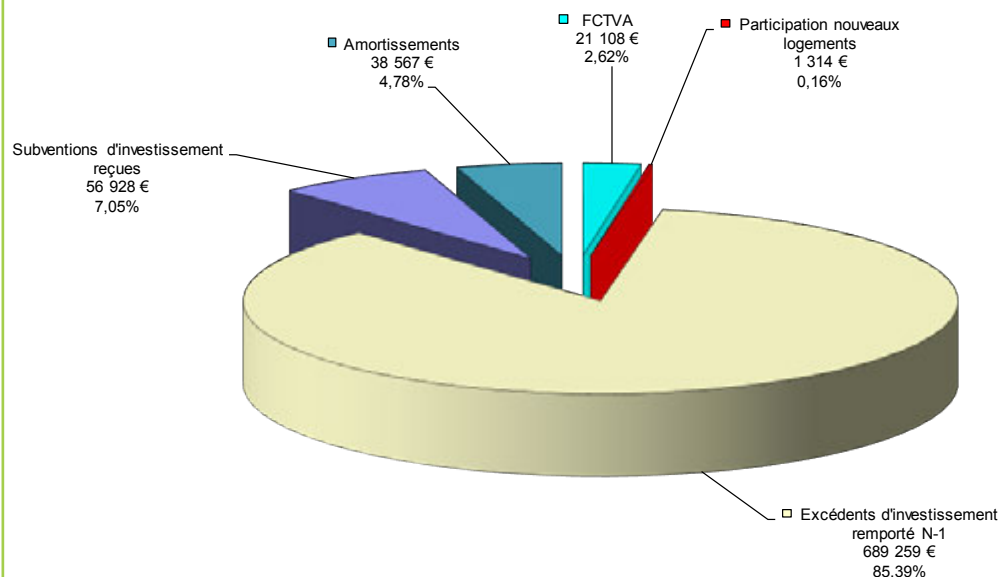
Compte Administratif 2016 du SMAERG dépenses d'investissement

**Dépenses
79 588 €**



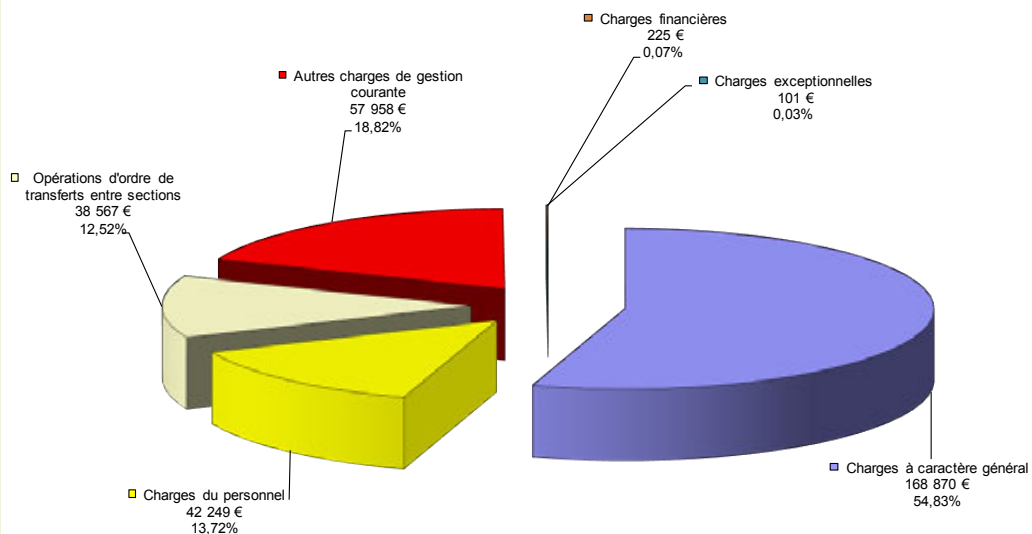
Compte Administratif 2016 du SMAERG recettes d'investissement

**Recettes
807 176 €**



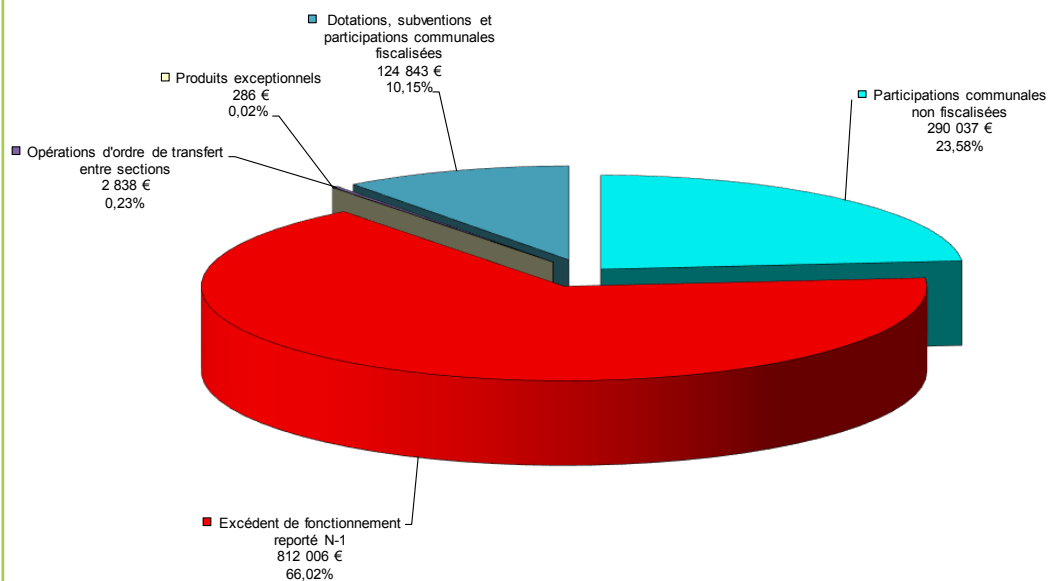
Compte Administratif 2016 du SMAERG dépenses de fonctionnement

**Dépenses
307 969 €**



Compte Administratif 2016 du SMAERG recettes de fonctionnement

**Recettes
1 230 010 €**





LA GOUVERNANCE

MEMBRES DU COMITE

(Titulaire / suppléant)

BAILLY	LOPPINET Alain MICHAUX Philippe <i>VILLEVAL Roland CHOLLET Jean-Claude</i>	LES CLAYES SOUS BOIS	BEAULIEU Françoise HURÉ Philippe <i>LE COQ Jean-Jacques LEROUGE Marc</i>
BEYNES	HOCQUET Gilles CEBO Christelle <i>DUVETTE-LARAND Nathalie COMBLE Pierre</i>	NOISY LE ROI	LARDENNOIS Géraldine DUVERNOY Jérôme TOURELLE Marc <i>NEYRAND Henri MOUTON Daniel DOTTARELLI Catherine</i>
FONTENAY LE FLEURY	SANSON Alain CARON Didier GUIADER Alain TETU Emmanuel <i>GAULTIER Bruno LADOUCE Frédéric MARETHEU Eric</i>	RENNEMOULIN	MONSAINGEON Xavier HOURDIN Arnaud <i>LECUTIER Pierre SCHUTZ François-Xavier</i>
LE CHESNAY	GORCE Stéphane MOLAS Adrien LE BARS Denis CHARPENTIER Violaine de la FOUCHARDIERE Eric <i>LE MENE Karin TISSOT Roselyne HOGUET Marie LAPRÉE Jean-Christophe</i>	ROCQUENCOURT	BARRET Jean-Philippe <i>BISTAGNE Eva</i>
THIVERVAL GRIGNON	LANEN Catherine BAYANO Lilliane <i>TRUFFAULT Dominique</i>	SAINT CYR L'ECOLE	BRAU Sonia CHAMAYOU Jean Claude QUINTARD Daniel COUTON Claude <i>CHENEVIER Patricia DUSSÉAUX Jean-Marc DJAOUANI Rachida AUBONNET Brigitte</i>
VILLEPREUX	MIRAMBEAU Stéphane SEVIN-MONTEL Sylvie RICAUD Corinne <i>ESSLING Thierry BERTIN Claude MORELLE-LOSSON Laurence</i>	VERSAILLES	SCHMIT Martine CHATELUS François-Gilles LINQUIER Erik LAMBERT François LION Emmanuel ANGLES Aymeric FOUQUET Nicolas NIZAN Marc POULLENNEC Gwilherm <i>THOBOIS Bruno ORDAS Magali MAHE Kévin VON LOWIS Alexandre BOERSMA Jan GUITTON Xavier BOUY Patrick GOHIER Christian de LALANDE Florence</i>
CC GALLY MAULDRE	FLAMANT Denis BAZIRE Jean-Pierre BALLARIN Adriano ABRAHAM Marie-Laure PERRAULT Maurice de VILLELE Gontran BRASSEUR Martine CHANZY Bertrand <i>de SEREVILLE Etienne JAHN Siegfried PETIT Evelyne CORBEL Thierry DAUVOIS Maurice PARFAIT Gérard</i>		



MEMBRES DU BUREAU

Président

Denis FLAMANT

1^{er} Vice-Président

Catherine LANEN

2^{ème} Vice-Président

Stéphane MIRAMBEAU

3^{ème} Vice-Président

François LAMBERT

Assesseurs

Alain SANSON

Xavier MONSAINGEON

Secrétaire

Violaine CHARPENTIER

ETUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN

Il s'agit de travaux légers, sélectifs et réguliers sur la végétation des berges et sur le bois mort conformément à l'art L.215-14 du Code de l'Environnement. Ce type de travaux a pour but d'assurer la sécurité des biens et des personnes en limitant les problèmes liés à l'écoulement des crues, de contribuer au bon état écologique du cours d'eau ainsi que de respecter la qualité paysagère du milieu. Le montant annuel des travaux d'entretien s'élève en moyenne à **50 000 € HT**.

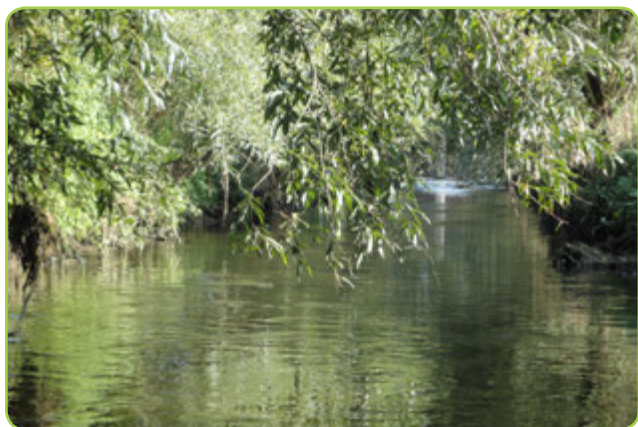


Embâcle au niveau d'une pile de pont à Rennemoulin (sept. 2016)

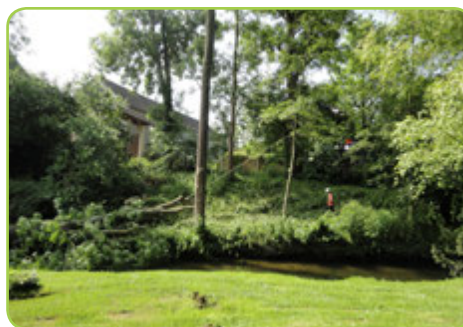
En 2016, 2 entreprises ont réalisées l'entretien du Ru de Gally.

Jusqu'au 15 octobre 2016, l'entretien du Ru de la Gally a été assuré par l'entreprise SETHY à l'aide d'un marché à bon de commande signé le 16 Octobre 2013.

Le marché étant arrivé à son terme, la structure a réalisé un appel d'offres en juin. Le nouveau marché public a été attribué à l'entreprise TERRE & ARBRE et a débuté le 17 octobre 2017. Il durera 1 an et sera renouvelable 3 fois. Ce contrat est plus détaillé et vise à réaliser un entretien plus diversifiant de la ripisylve.

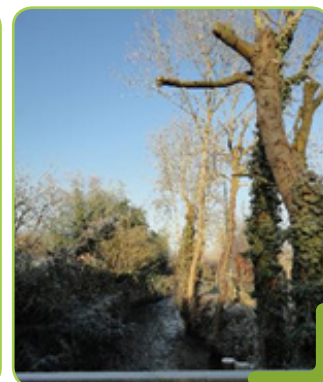
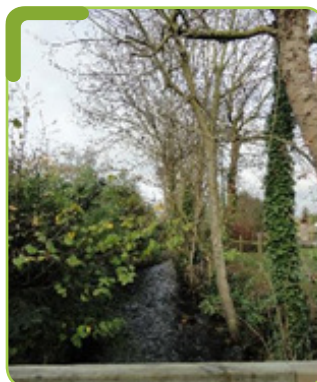


Végétation équilibrée (oct. 2016)



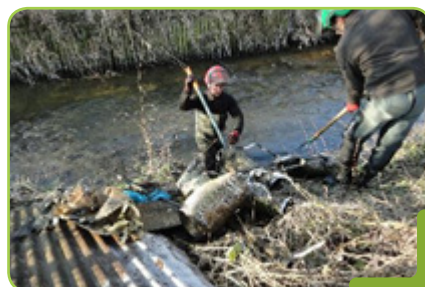
Marché d'Interventions 2013-2019 :

Description des travaux d'entretien et de gestion des embâcles	Unité de quantité	Prix unitaire HT
Forfait installation/signalisation de chantier	Nombre installation	2 171,20 €
Recépage, élagage 5-15 cm	ml	3,40 €
Entretien des fascines végétales de protection de berges (jeune saulaie)	ml	3,60 €
Coupes en têtard de vieux saules – Diamètres des hauts jets = 8-20 cm	Sujet	110,00 €
Coupe d'arbres 20-60 cm	Sujet	185,00 €
Fauchage	m²	0,65 €
Plantations et bouturages d'espèces inféodées à la rivière	ml	3,25 €
Enlèvement d'embâcles ou fixation des troncs morts en berges	Nombre embâcle	330,00 €
Piégeage	Nombre campagne	1 530,00 €
Ramassage des déchets	m²	1,18 €



Restauration de la ripisylve (oct. 2016 – déc. 2016)

Quantité par famille	Unité	Prix unitaire € HT ou %
Fauchage sélectif	m²	0,98 €
Débroussaillage sélectif	m²	2,25 €
Eclaircissement ripisylve 2/3 < 10 cm	m²	2,00 €
Eclaircissement ripisylve 5/6 < 10 cm	m²	4,60 €
Abattage diamètre < 10 cm	Unité	9,20 €
Abattage diamètre 10-20 cm	Unité	32,00 €
Abattage diamètre 20-40 cm	Unité	88,00 €
Abattage diamètre 40-60 cm	Unité	180,00 €
Abattage diamètre 60-80 cm	Unité	248,00 €
Abattage diamètre 80-100 cm	Unité	395,00 €
Abattage diamètre 100-120 cm	Unité	455,00 €
Abattage diamètre > 120 cm	Unité	518,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre < 10 cm	Unité	22,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 10-20 cm	Unité	52,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 20-40 cm	Unité	167,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 40-60 cm	Unité	295,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 60-80 cm	Unité	325,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 80-100 cm	Unité	588,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 100-120 cm	Unité	643,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre >120 cm	Unité	857,00 €
Traitement de la jussie par arrachage manuel	m²	5,00 €
Traitement de la renouée par arrachage manuel	m²	31,00 €
Traitement de la balsamine par arrachage manuel	m²	4,20 €
Traitement du bambou par fauchage	m²	39,00 €
Plantation de boutures	m²	4,80 €
Plantation de ligneux	Unité	22,00 €
Plantation d'hélophytes	Unité	5,20 €
Gestion d'embâcle	m3	85,00 €
Fixation d'embâcle	Unité	210,00 €
Ramassage de petits déchets y compris mise en décharge	m3	125,00 €
Ramassage d'encombrants y compris mise en décharge	m3	95,00 €
Ramassage d'animaux morts y compris équarissage	kg	20,00 €
Plus-value pour exportation	%	30%
Plus-value pour broyage	%	25%
Plus-value pour mise en stère	%	20%
Plus-value pour difficultés d'accès	%	30%





TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BERGES ET LIT

L'érosion des berges est un phénomène naturel. C'est un témoin du bon fonctionnement de la rivière. Aussi, l'intervention sur les érosions de berges du Ru de Gally n'est pas systématique. Les aménagements de berges répondent le plus souvent à un problème ponctuel d'érosion menaçant un équipement, une infrastructure, un bâtiment ou un bien.

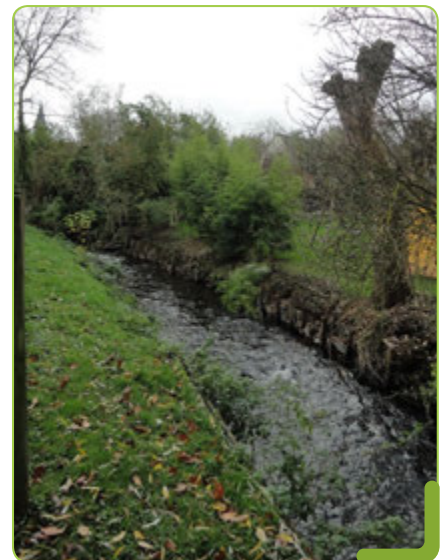
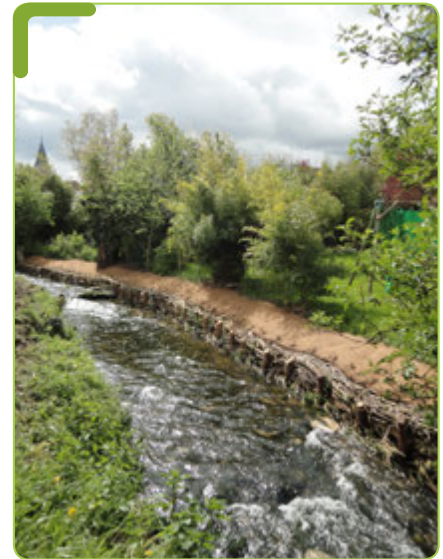
Les meilleures techniques d'aménagements de berges (génie végétal) ont pour objectifs de les restaurer en améliorant le paysage et en réhabilitant les habitats pour la faune aquatique.

Les aménagements de berges en enrochements liés ou en gabions doivent être réservés ponctuellement au maintien des berges très sollicitées hydrauliquement en aval d'un ouvrage et dans les cas où aucune autre alternative technique n'est envisageable.

Objectifs :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre
- Réhabiliter le milieu aquatique.

En 2016, la berge située au fond de 2 jardins à Thiverval s'était érodée sur 37 ml. Le SMAERG a mandaté la consolidation de cette berge à l'entreprise AQUASYLVA. Elle a décaissé la berge ; posé des pieux et des branches d'arbres préalablement coupé sur place (frênes nécessitant un entretien) ; remblayé avec de la terre ; mis en place des hélophytes et du géotextile.



Aménagement de berges : Avant / Après



RENATURATION DU COURS D'EAU

La restauration des cours d'eau constitue un enjeu majeur pour renouer avec des rivières vivantes.

Le syndicat avance sur un projet de qualité environnementale.

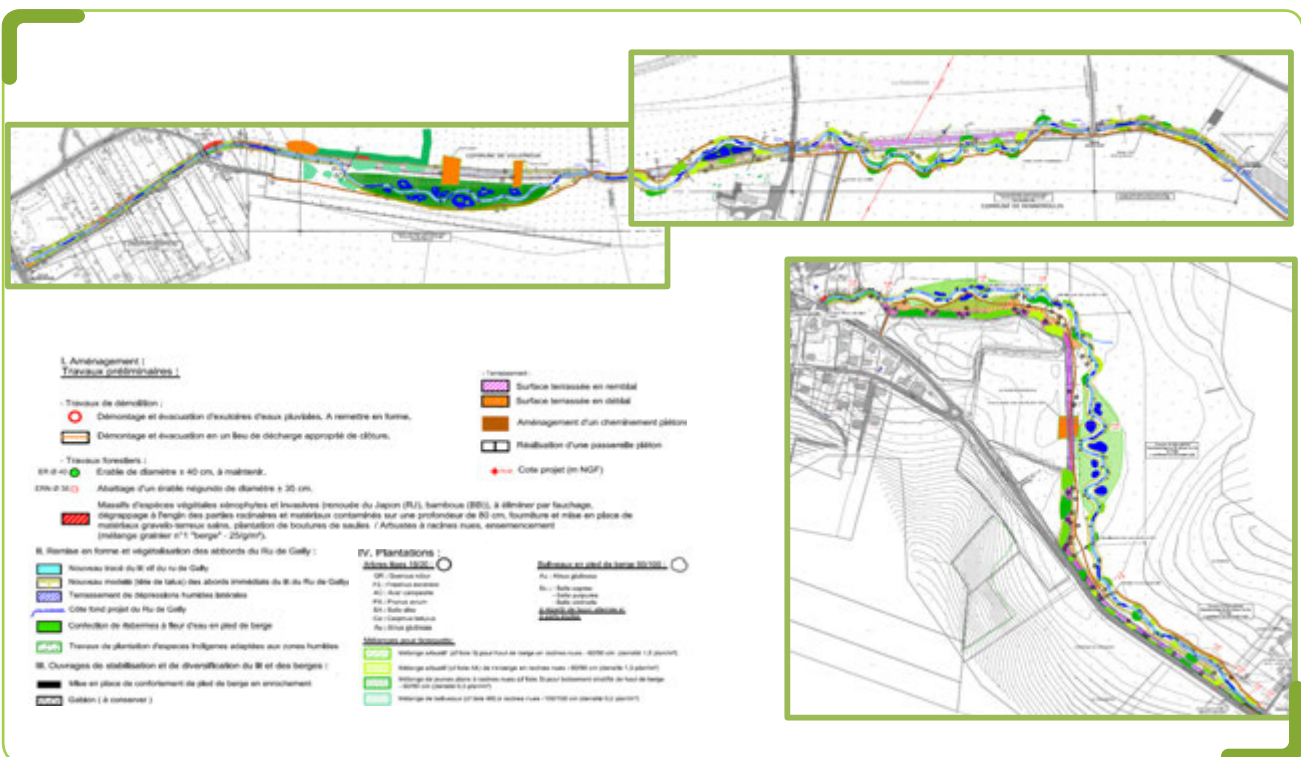
La renaturation du Ru de Gally est réalisée en concertation avec les agriculteurs, les propriétaires riverains et les acteurs locaux. Elle concerne la rivière sur 2 tronçons, représentant 2600 mètres linéaires en tout, sur les communes de Rennemoulin, Villepreux et Chavenay.



Projection paysagère du site Rennemoulin/Villepreux

Objectifs :

- Retrouver une **morphologie « naturelle »**, adaptée aux débits (géomorphologie),
- Recréer des formations végétales diversifiées (écologie),
- Rétablir la fonction auto épuratrice du cours d'eau (qualité de l'eau),
- **Stabiliser les berges** et recréer un substrat alluvial nécessaire à la vie piscicole (géomorphologie),
- **Protéger les biens et les personnes des inondations**,
- **Préserver et améliorer le paysage** de la « plaine de Versailles »,
- Préserver les usages / et le développement d'activités.



 **VIGILANCE
POLLUTION**

Le bassin versant du Ru de Gally est soumis à d'importantes pressions urbaines.

Son territoire est fortement urbanisé concentrant les eaux pluviales et plusieurs stations d'épurations rejettent leurs eaux traitées dans le ru.

Les pollutions agricoles sont plus difficiles à percevoir.

L'objectif de la veille est d'identifier toutes les pollutions sur le bassin versant du Ru de Gally, si possible de définir leurs origines et de suivre les inondations.

En 2016, le SMAERG a identifié 2 pollutions.

En mars, il a constaté une coloration turquoise sur la mare de l'Abreuvoir à Saint-Nom-la-Bretèche. L'origine de cette pollution n'a pas été détectée.



Le 29 décembre, une pollution à l'hydrocarbure est observée sur le Ru de Gally au niveau de la Maladrerie (figure 24). Les pompiers ont remonté jusqu'à Villepreux où ils ont perdu la trace de cette pollution. L'origine de cette pollution n'a pas été déterminée.

 **RISQUE
INONDATION**

En mai et en juin 2016, le bassin versant de la Seine subit d'importantes inondations. Le SMAERG a surveillé et communiqué sur l'évolution de ces inondations qui ont notamment impactées le Ru de Gally. Le Ru de Gally est sortie de son lit mineur dans des champs longeant le Ru et des réseaux d'eau pluviale se sont saturés. Dans le zones urbaines, seulement quelques caves ont été inondées suite à la remonté de la nappe alluviale. Le 31 mai 2016, le suivi en photographies l'inondation est ci-dessous.



ÉTUDE HYDRAULIQUE ET DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR RENNEMOULIN

Le village de Rennemoulin a été inondé en 2001 avec des crues liées à la construction du foncier sur l'ancien bief.

A la suite de l'étude sur la continuité et sur l'hydraulique de Rennemoulin, le SMAERG a réalisé une étude de diagnostic d'ouvrages sur les ponts et radiers qui constituent les verrous hydrauliques qui participent aux inondations du bourg.

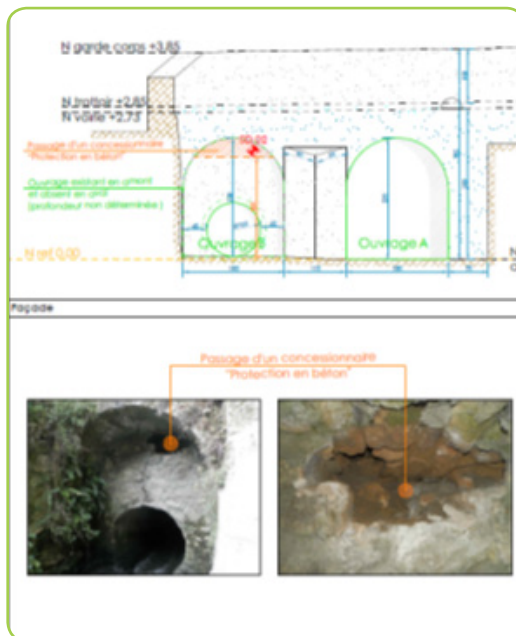


Inondations de 2001 dans Rennemoulin

En 2016, le SMAERG a organisé des réunions entre les différents protagonistes et présenté les intérêts du syndicat auprès des services instructeurs de l'Etat.

Le scénario retenu par le SMAERG est de construire une surverse de surplus dédoublant les écoulements au niveau des 2 ponts problématiques. C'est un ouvrage de «décharge» surélevé par rapport au niveau du fond du ru afin d'être en eau que pendant les gros événements pluvieux.

En fin d'année 2016, le SMAERG a demandé à la SAFEGE de reprendre la rédaction du Dossier Loi sur l'Eau.



ZÉRO PHYTO POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

C'est dans un objectif de préservation de la ressource en eau que les syndicats ont décidé, en 2016, de porter la mise en œuvre du zéro phyto sur leur territoire. Ces actions sont fortement soutenues par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

➤ **20 % des communes ont déjà réalisé un audit** de leurs pratiques (en interne, par un bureau d'études ou un jury de labellisation)

➤ **14 % ont déjà réalisé un plan de gestion différenciée**

➤ **86 % des communes ont déjà fait réaliser des formations** à leurs agents sur le zéro phyto.

27,5 % des communes sont en zéro phyto total.

37,5 % sont en zéro phyto hors espaces à contraintes (stades et les cimetières)

20 % des communes sont en réduction engagée

Outils créés :

➤ **Un guide pratique d'accompagnement** vers le zéro phyto,

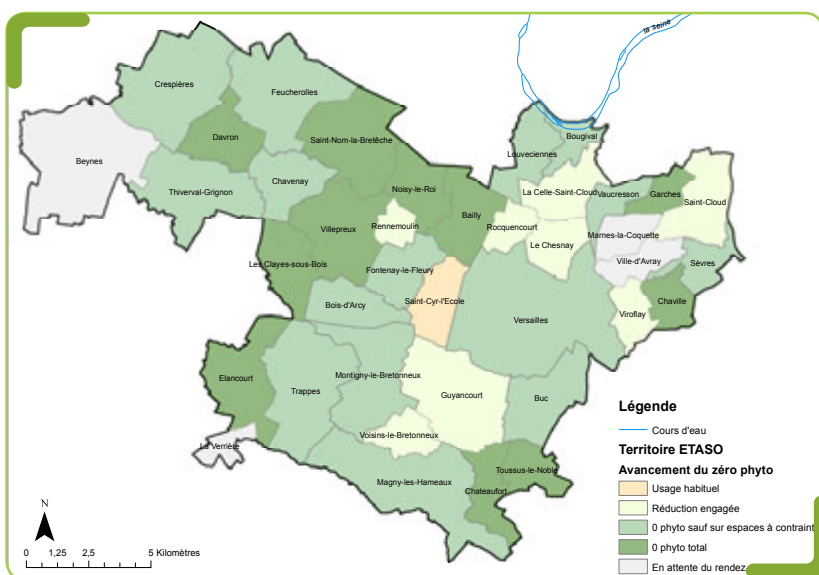
➤ **Un dépliant informatif** à destination des particuliers

➤ **Une trame d'audit** des pratiques

➤ **Une trame de cahier des charges** pour la réalisation d'audits et de plans de gestion

➤ **Des trames de panneaux de communication** adaptables à chaque territoire et aux problématiques

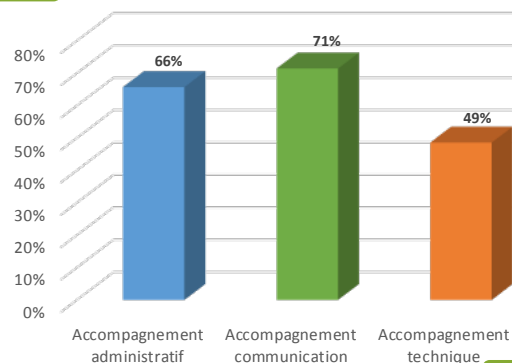
Les besoins recensés :



Prise de contact avec les jardinerie du territoire pour sensibiliser le grand public : rendez-vous prévu début 2017.

Actions envisagées en partenariat avec Versailles Grand Parc et l'Association Espaces :

- Collecte de produits phytosanitaires
- Animations sur le jardinage écologique
- Animations sur le compostage



L'INFORMATION AUX USAGERS



LE SITE
INTERNET

> **www.etaso.fr**

Cette plateforme permet d'obtenir diverses informations pour les 3 syndicats liés au domaine de l'eau : SMGSEVESC, HYDREAULYS et SMAERG

Le site est mis à jour régulièrement, avec notamment des photos des travaux en cours.

Les Rapports d'Activité sont consultables sur le site internet.

ÉTABLISSEMENT TERRITORIAL EAU ET ASSAINISSEMENT SEINE OUEST

ETASO regroupe 3 établissements publics territoriaux (EPT) qui interviennent de façon complémentaire dans le cycle de l'eau (ou cycle hydrologique) :

- 1 syndicat chargé de l'assainissement : [HYDREAULYS](#)
- 1 syndicat chargé de l'adduction d'eau potable : le [SMGSEVESC](#)
- 1 syndicat chargé de l'entretien de rivière : le [SMAERG](#)

L'intervention humaine agit fortement sur le cycle de l'eau qui se décompose en cinq grandes étapes : le captage, le transport, la production d'eau potable, la distribution, puis la collecte et la dépollution des eaux usées, jusqu'au rejet dans le milieu naturel.

[En savoir +](#)

HYDREAULYS

Syndicat Mixte d'Assainissement
de la Région Ouest de Versailles
et de la Vallée du Ru de Mariviel



HYDREAULYS

[En savoir +](#)

SMGSEVESC

Syndicat Mixte pour la Gestion du Service
des Eaux de Versailles
et Saint-Cloud



SMGSEVESC

[En savoir +](#)

SMAERG

Syndicat Mixte
d'Aménagement et d'Entretien
du Ru de Gally



LE RU DE GALLY

[En savoir +](#)

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally

12, RUE MANSART – 78000 VERSAILLES

WWW.ETASO.FR

